

Compte rendu réunion plénière du 3 juillet 2025

Présents :

L. Lapierre, G. Préaux, M. Dassin, V. Loubet
K. Gordon-Bates, J. Bonnefoy-Claudet, D. Dassin-Shaw, M. Suro, A. Couvez, L. Toczé, M. Lavesnes, G. Larmanjat,
Excusés : G. Trophardy, AL. Olliet, M. Sacré,

Ordre du jour :

- Rappel de notre raison d'être et du fonctionnement global
- Avancement des projets
- Devenez souscripteur fondateur
- Procédure de lancement de SCIC
- Résumé des statuts définitifs de la SCIC
- Nomination de la ou des personne(s) responsables d'accomplir les démarches administratives (compte capital)

1. Rappel de notre raison d'être et du fonctionnement global

Notre Raison d'être



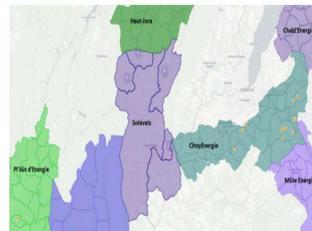
Nous sommes une communauté citoyenne consciente des enjeux énergétiques qui voulons assurer la résilience et l'autonomie de notre territoire

Notre Mission, Nos Valeurs



Mettre en place une production pérenne d'énergie solaire sous la forme d'une coopérative pour une utilisation locale afin d'accélérer la transition vers les renouvelables et réduire nos impacts sur l'environnement

Notre territoire



Terre Valserhône l'interco,
Belleydoux, Echallon, Chezery, Léaz,
Clarafond-Arcine, Chêne en Semine,
Eloise, Vanzy

Comment ça marche ?

Initiatives d'énergies citoyennes



Activité de la centrale citoyenne :

installer et exploiter des panneaux solaires, stocker et vendre le l'électricité, promouvoir les économies d'énergie.

Premiers projets en revente totale, puis passage en autoconsommation collective

Surtout que les tarifs d'achat d'EDF ne font que baisser.

2. Avancement des projets



La Halle aux gabions

Bâtiment communal Valserhone : Plaine des sports 01200 VALSERHÔNE

Installation photovoltaïque en toiture en surimposition
puissance totale : 86 kWc avec 189 modules Voltex Solar 455W
production annuelle moyenne : 102 299 kWh

Plan d'affaire

investissement : 90 000 € HT avec 8% d'imprévus
Fonds propres : 25 000€
Prêt : 65 000€ sur 15 ans
Projet en vente total S21 à 11,26€/Kwh
Inclut 80 % des frais de fonctionnement

Avancement

Occupation du toit accordée et DP validée. Convention à signer sur 30 ans
Demande de raccordement déposée en attente du devis d'Enedis. Si KO, -4% sur prix vente -> TRA=23 ans
Etude de structure : Bureau d'étude à choisir avec service mairie. Risque si renforcement structure
Devis installation : A choisir. Reste un point à clarifier sur la tranchée de 150ml
Accord de principe de 2 banques

Ratios économiques		
Résultat cumulé sur 20 ans (sans actualisation)	20 756 €	
Valeur Actualisée Nette (VAN)	167	viable
TRI Fonds Propres	5,42%	
TRI Projet	4,84%	suffisant
Rentabilité financière moyenne sur 20 ans	4,30%	
Rentabilité économique moyenne sur 20 ans	2,33%	pas d'effet levier
Temps de Retour Actualisé (TRA)	19	amorti en 20 ans

Garage communal Léaz

Bâtiment communal Léaz: 3 rue du plu, 01200 Léaz

Installation photovoltaïque en toiture en surimposition
puissance totale estimée : 35kWc

Plan d'affaire

investissement : 40 000 € HT
Fonds propres : 12 000€
Prêt : 30 000€ sur 14 ans
Projet en vente total S21 à 12,43 €/KWh

Avancement

Convention d'occupation du toit accordée sur 30ans
Demande de raccordement non étudiée
Etude de structure et installation à évaluer
Inclut 20 % des frais de fonctionnement

VAN sur 20 ans	593	OK
TRI du projet	4,6%	OK
TRI / Fonds propres	5,4%	
Résultat net / Fonds propres	5,2%	
Temps de retour actualisé (ans)	19	
Rémunération moyenne FP sur 20 ans	1,56%	
DSCR moyen	125%	OK



3. Devenez souscripteur fondateur

De l'électricité solaire créée et gérée par les citoyens

Gouvernance à majorité citoyenne (min 50% des capitaux et sièges)

1 personne, 1 voix quelque soit le nombre de parts

Soutien fort et engagé des collectivités locales dont TerreValserhône L'interco et commune Valserhône

De l'électricité locale et durable

*Installations photovoltaïques sur notre territoire sur surface artificialisée ou dégradée
Bénéfices réinjectés localement (min 57,5% dans futurs projets et max 42% reval. Parts)*

De l'électricité à prix abordable et stable

*Projet d'autoconsommation collective prévue pour les sociétaires
Complément d'énergie fourni par la coopérative à prix stable*

Risque limité au capital apporté

Levée de fonds souhaitée des fondateurs : minimum 40 000€

4. Procédure de lancement de SCIC

Etape 1 – Identification des souscripteurs fondateurs du 03 juillet au 15 août 2025

Désigner des personnes responsable des opérations administratives bancaires :

Ouverture du compte capitalisation

Récupérer toutes les informations des souscripteurs fondateurs et les apports :

Un souscripteur fondateur doit remplir le bulletin de souscription daté et signé en 2 exemplaires

Accompagné d'un justificatif de domicile et d'une copie de pièce d'identité
+ chèque à l'ordre de « Centrales Villageoises SoléVals »
ou un virement bancaire du montant de l'apport sur le compte capitalisation

Les documents sont à envoyer soit à l'adresse postale soit à l'adresse mail

Le bulletin de souscription et la procédure seront disponibles sur le site solevals.fr

Etape 2 – Transformation de l'association en SCIC le jeudi 28 août 2025 (AG extraordinaire)

Au préalable, établissement de la liste des fondateurs et du certificat de dépôt de la banque

Assemblée extraordinaire du jeudi 28 août

Vote pour transformer l'association en SCIC

Désignation des membres du conseil de gestion et du ou de la président(e) parmi les souscripteurs fondateurs

Signature des statuts de tous les fondateurs (probablement par signature électronique)

PV d'AG aux impôts + formalités auprès de la préfecture pour indiquer la transformation

Etape 3 – Démarche administrative de création par le président

Publier une annonce dans un journal d'annonces légales

Justifier la domiciliation du siège social

Déclarer la société sur le guichet unique opéré par l'INPI (1 semaine de délai d'instruction)

Du 15/08 au 15/09, les souscriptions sont gelées. Elles reprendront à partir du 15/09. Les entreprises et associations peuvent être sociétaires

5. Résumé des statuts définitifs de la SCIC

2 modifications apportées dans les statuts :

- le conseil de gestion sera composé de 5 à 11 membres (au lieu de 6 à 9 membres)

(les décisions sont prises aux 2/3 soit pour 5 membres 3,33 voix donc 4 voix sur les 5)

- ajout d'une réserve de revalorisation permettant de revaloriser les parts sociales.

6. Nomination de la ou des personne(s) responsables d'accomplir les démarches administratives (compte capital)

Monique DASSIN (suppléant Laurent LAPIERRRE) sont nommés à l'unanimité pour accomplir les formalités administratives.